

UNIFIEDPOST GROUP SA

Société Anonyme

Avenue Reine Astrid 92 A

1310 La Hulpe

TVA : BE. 0886.277.617

RLE Brabant Wallon

(la Société)

Minutes de l'assemblée générale tenu le 21 mai 2024 (l'**AG**)

Le 21 mai 2024, l'AG de la Société s'est tenue à Buzzy Nest, Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Bruxelles.

OUVERTURE DE L'AG – REMARQUES PRELIMINAIRES

L'AG s'ouvre à 19h00 (CET) sous la présidence du président du conseil d'administration de la Société, conformément à l'article 40 des statuts de la Société, AS Partners BV, représentée de manière permanente par M. Stefan Yee (ci-après le Président).

Le Président souhaite la bienvenue à tous les actionnaires à cette AG de la Société. Le Président déclare que le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) a décidé de tenir l'AG physiquement en présence des détenteurs de titres de la Société, de leurs mandataires ou d'autres personnes ayant le droit d'assister à cette AG.

Le président commence par faire part de quelques observations résultant de discussions récentes avec Alychlo NV, le principal actionnaire de la société. Ensuite, M. Phillippe De Backer, administrateur indépendant et président du comité d'audit, fait une déclaration. Dans sa déclaration, M. De Backer clarifie la position du conseil d'administration sur les propositions de nomination et de révocation des administrateurs de la société par Alychlo NV. Cette position est conforme aux recommandations antérieures du conseil d'administration du 30 avril 2024, disponibles à l'adresse https://investors.unifiedpostgroup.com/stock-information/shareholder-meeting?a6a709db_year%5Bvalue%5D=2024

A. FORMALITES

COMPOSITION DU BUREAU ET PRÉSENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 40 des statuts de la Société, le Président nomme Mathias Baert secrétaire de l'AG (le **Secrétaire**). Le secrétaire assistera le président pour les questions techniques et sera responsable du décompte des voix exprimées par les actionnaires à l'occasion de cette AG. Le président

propose de nommer Mme Hilde Debontridder et Mme Anke Haesendonck en tant que scrutateurs (les scrutateurs), ce qui est approuvé par les actionnaires. Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent ensemble le bureau de l'AG.

Le Président indique que les membres suivants du Conseil d'administration sont présents :

- AS Partners BV, représentée en permanence par Stefan Yee ;
- Sofias BV, représentée en permanence par Hans Leybaert ;
- Risus Sports BV, représentée en permanence par Katrien Meire ;
- SophArth BV, représentée en permanence par Philippe De Backer ;
- FPIM - SFPI NV, représentée en permanence par Leon Cappaert ;
- Marie-Ange Marx ;
- Fovea BV, représentée en permanence par Katya Degrieck.

CONVOCATION

La convocation initiale à la présente AG a été publiée conformément aux articles 7:128 et 7:129 du Code belge des sociétés et des associations trente jours à l'avance au moyen de :

- une annonce dans le Moniteur belge datée du 19 avril 2024 ;
- une annonce dans le journal national De Tijd/L'Echo du 19 avril 2024 ;
- une annonce sur le site web de la société en date du 19 avril 2024.

Des copies des publications initiales sont remises au bureau et paraphées par les membres du bureau.

Elles seront conservées dans les archives de la Société.

Les détenteurs d'actions nominatives, les détenteurs de droits de souscription et le commissaire aux comptes ont été convoqués. Les administrateurs ont renoncé à tous les délais et exigences de notification concernant l'AG, ainsi qu'au droit de recevoir les rapports et documents susmentionnés, conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code belge des sociétés et des associations et aux articles qui s'y réfèrent.

En outre, à partir du 19 avril 2024, la documentation suivante a été mise à la disposition du public et des détenteurs de titres émis par la société sur le site web de la société (www.unifiedpost.com) :

- un formulaire de procuration permettant aux détenteurs d'actions émises par la société de se faire représenter à l'AG par un mandataire ; et
- les documents à soumettre à l'AG tels que mentionnés dans l'ordre du jour initial.

Le 26 avril 2024, la Société a reçu, conformément à l'article 7 : 130 du Code belge des sociétés et des associations, une demande de l'un de ses actionnaires, Alychlo NV, détenant (sur la base des certificats envoyés à la Société, à savoir un certificat d'inscription dans le registre des actionnaires nominatifs de la Société et un certificat établi par les teneurs de comptes agréés, attestant que le nombre correspondant d'actions dématérialisées a été enregistré à son nom) 17,02 % du capital social de la Société, d'ajouter des points supplémentaires et des projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2024 (l'assemblée générale) publié le 19 avril 2024.

Les points supplémentaires et les propositions de résolutions ont été ajoutés à l'ordre du jour en tant que nouveaux points 5 et 6. La recommandation du conseil d'administration sur l'avis du comité de nomination et de rémunération concernant ces projets de résolutions supplémentaires est disponible sur le site web de la société. Conformément à l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, la Société a publié un ordre du jour révisé au moyen de :

- une annonce dans le journal officiel belge (« Belgisch Staatsblad ») en date du 6 mai 2024 ;
- une annonce dans le journal national De Tijd/L'Echo en date du 6 mai 2024 ;
- une annonce sur le site web de la société en date du 6 mai 2024.

Conformément à l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, la société a mis à la disposition des actionnaires des formulaires modifiés pour les votes par correspondance et les votes par procuration. Les procurations et les votes par correspondance reçus par la société avant la publication de l'ordre du jour révisé restent valables pour les points de l'ordre du jour auxquels les procurations et les votes par correspondance s'appliquent, sous réserve, toutefois, de la législation applicable et des précisions contenues dans les formulaires de procuration et de vote par correspondance.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE - LISTE DE PRESENCE

La date d'enregistrement de l'AG était le 7 mai 2024, à 23:59:59 (CET). Conformément à l'article 7:134 du Code belge des sociétés et des associations et à l'article 33 des statuts de la Société, seules les personnes possédant des titres émis par la Société à la date d'enregistrement susmentionnée avaient le droit de participer et, le cas échéant, de voter à la présente AG. Dans un registre désigné par le conseil d'administration, (i) le nom et l'adresse ou le siège social de chaque détenteur de titres qui a notifié à la société son intention de participer à l'AG, (ii) le nombre de titres que ce détenteur possédait à la date d'enregistrement, ainsi que (iii) une description des documents qui indiquent que ce détenteur de titres possédait les titres à la date d'enregistrement, ont été enregistrés.

En outre, une liste de présence a été préparée, indiquant (i) l'identité des détenteurs de titres qui participent à l'AG, (ii) le domicile ou le siège social de ces détenteurs de titres, (iii) le cas échéant, l'identité des mandataires de ces détenteurs de titres, et (iv) le nombre d'actions avec lesquelles ces détenteurs de titres participent au vote.

La liste de présence et le registre sont soumis au bureau et sont ensuite clôturés, paraphés et signés par les membres du bureau. La liste des présences et le registre seront conservés dans les archives de la Société avec le procès-verbal de cette AG.

Tous les détenteurs de titres émis par la Société qui sont représentés à l'AG, inclus dans les listes susmentionnées, ont rempli les formalités pour participer à la présente AG conformément aux statuts de la Société et au Code belge des sociétés et des associations et comme indiqué dans l'avis de convocation.

Les certificats déposés pour les actions dématérialisées, les lettres ou courriels envoyés pour les actions nominatives (selon le cas) et les procurations envoyées par les actionnaires seront conservés dans les archives de la société avec le procès-verbal de la présente assemblée générale.

Le capital social de la Société s'élève à 329.237.715,82 EUR et est représenté par 37.131.645 actions, sans valeur nominale, représentant chacune la même fraction du capital social de la Société. Sur la base de la liste de présence susmentionnée et de la vérification de l'admission à l'AG, il apparaît que 29.814.397 actions au total, soit 80,29% des actions existantes et en circulation, sont présentes ou représentées à l'AG.

Sont également présents à l'AG et ont signé une liste de présence séparée :

- le commissaire, BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (CBE0431.088.289), représenté par Mme Ellen Lombaerts ;
- avec l'approbation de l'AG, certains employés et membres de la direction de la société qui participent à l'organisation de la réunion ;
- avec l'approbation de l'AG, Els Degroote représentant Bever Consulting BV et Joris Van Der Gucht, représentant Yellowfin Ventures BV (tous deux candidats administrateurs proposés par Alychlo NV) et le conseiller général d'Alychlo NV;
- avec l'approbation de l'AG, l'avocat de la société.

QUORUM

Conformément au Code belge des sociétés et des associations, il n'y a pas d'exigence de quorum pour la délibération et le vote sur les points respectifs mentionnés dans l'ordre du jour susmentionné de l'AG.

DROIT DE VOTE- MAJORITE

Chacune des résolutions proposées au titre des points respectifs inclus dans l'ordre du jour susmentionné sera adoptée si elle est approuvée à la majorité simple des voix valablement exprimées. Chaque action donne droit à une (1) voix.

AGENDA REVISE

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée générale comporte les points suivants :

1. Communication du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Commentaire du Conseil d'administration : conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration a rédigé un rapport annuel dans lequel il rend compte de sa gestion. En outre, le commissaire a rédigé un rapport détaillé conformément aux articles 3:74 et 3:75 du Code des sociétés et des associations. Ces deux rapports peuvent être consultés sur le site web https://investors.unifiedpostgroup.com/stock-information/shareholder-meeting?a6a709db_year%5Bvalue%5D=2024 à partir de la date de la convocation. Ces rapports ne doivent pas être approuvés par les actionnaires.

2. Approbation du rapport de rémunération tel qu'il figure dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023.

Proposition de résolution : approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

3. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023 y compris la proposition d'affectation du résultat.

Proposition de résolution : approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023 présentant une perte de EUR 54.402.487,68 et de la proposition d'affectation du résultat de EUR 110.220.005,61 en tant que pertes reportées.

4. Communication des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ainsi que du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport du commissaire sur ces états financiers consolidés.

Commentaire du conseil d'administration : conformément à l'article 3:32 du Code belge des sociétés et des associations, le conseil d'administration a rédigé un rapport sur les états financiers consolidés de 2023. En outre, le commissaire a rédigé un rapport détaillé conformément à l'article 3:80 du Code belge des sociétés et des associations. Ces deux rapports peuvent être consultés sur le site web https://investors.unifiedpostgroup.com/stock-information/shareholder-meeting?a6a709db_year%5Bvalue%5D=2024 à partir de la date de la convocation. Ces rapports ne doivent pas être approuvés par les actionnaires.

5. Nomination des administrateurs de la Société

Le 26 avril 2024, la Société a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, une demande de l'un de ses actionnaires, Alychlo NV, détenant (sur la base des certificats envoyés à la Société, à savoir un certificat d'inscription dans le registre des actionnaires nominatifs de la Société et un certificat établi par les teneurs de comptes agréés, attestant que le nombre correspondant d'actions dématérialisées a été enregistré à son nom), 17,02% du capital social de la Société, d'ajouter ce point supplémentaire et les projets de résolution ci-dessous à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

- (i) Nomination de Crescemus BV, numéro d'entreprise 0521.873.163, représentée par son représentant permanent, Pieter Bourgeois, en tant qu'administrateur de la société, pour un mandat de 4 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.**

Proposition de résolution d'Alychlo NV : L'Assemblée générale décide de nommer Crescemus BV, numéro d'entreprise 0521.873.163, représentée par son représentant permanent, Pieter Bourgeois, en tant qu'administrateur de la Société, pour un mandat de quatre ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028. L'administrateur recevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Recommandation du conseil d'administration : Le Conseil d'administration recommande de laisser la décision de nommer Crescemus BV, avec le numéro d'entreprise 0521.873.163, représentée par son représentant permanent, Pieter Bourgeois, en tant qu'administrateur de la Société pour la durée proposée et la rémunération à la discrétion de l'assemblée générale ordinaire.

- (ii) Nomination de Bever Consulting BV, avec le numéro d'entreprise 0883.695.635, représentée par son représentant permanent, Els Degroote, en tant qu'administrateur de la Société pour un terme de 4 ans qui se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.**

Proposition de résolution d'Alychlo SA : L'Assemblée générale décide de nommer Bever Consulting BV, numéro d'entreprise 0883.695.635, représentée par son représentant permanent, Els Degroote, en tant qu'administrateur de la Société, pour un terme de quatre ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.

L'administrateur recevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Recommandation du Conseil d'administration : Le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale ordinaire de voter contre la nomination de Bever Consulting BV, numéro d'entreprise 0883.695.635, représentée par son représentant permanent, Els Degroote, en tant qu'administrateur de la société.

- (iii) Nomination de Jinvest BV, avec le numéro d'entreprise 0477.073.417, représentée par son représentant permanent, Jürgen Ingels, en tant qu'administrateur de la Société, pour un terme de 4 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.**

Proposition de résolution d'Alychlo SA : L'Assemblée générale décide de nommer Jinvest BV, avec le numéro d'entreprise 0477.073.417, représentée par son représentant permanent, Jürgen Ingels, en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de quatre ans qui prendra fin immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de 2028. Jinvest BV, numéro d'entreprise 0477.073.417, représentée par son représentant permanent, Jürgen Ingels, est qualifiée d'administrateur indépendant. Il n'existe aucun élément susceptible de remettre en cause son indépendance. L'assemblée générale ordinaire reconnaît que, sur la base des informations dont dispose la société, Jinvest BV et Jürgen Ingels répondent aux critères d'indépendance de l'article 3.5. du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et de l'article 7:87, § 1, premier alinéa du Code des sociétés et des associations, à l'exception du critère prévu à l'article 3.5, point 5 b du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, l'assemblée générale estime que la nomination de cet administrateur par un actionnaire détenant plus de 10% du capital ne porte aucunement atteinte à l'indépendance requise de Jinvest et de Jürgen Ingels. L'administrateur recevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Recommandation du conseil d'administration : Le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale ordinaire de voter contre la nomination de Jinvest BV, numéro d'entreprise 0477.073.417, représentée par son représentant permanent, Jürgen Ingels, en tant qu'administrateur de la société.

- (iv) Nomination de Yellowfin Ventures BV, numéro d'entreprise 0669.583.377, représentée par son représentant permanent, Joris Van Der Gucht, en tant qu'administrateur de la Société, pour un mandat de 4 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.**

Proposition de résolution d'Alychlo NV : L'Assemblée générale décide de nommer Yellowfin Ventures BV, dont le numéro d'entreprise est 0669.583.377, représentée par son représentant permanent Joris Van Der Gucht, en tant qu'administrateur de la Société pour un mandat de quatre ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028. Yellowfin Ventures BV, numéro d'entreprise 0669.583.377, représentée par son représentant permanent, Joris Van Der Gucht, est qualifiée d'administrateur indépendant. Il n'existe aucun élément susceptible de remettre en cause son indépendance. L'assemblée générale ordinaire reconnaît que, sur la base des informations dont dispose la Société, Yellowfin Ventures BV et Joris Van Der Gucht, répondent aux critères d'indépendance de l'article 3.5. du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et de l'article 7:87, § 1, premier alinéa du Code des sociétés et des associations, à l'exception du critère prévu à l'article 3.5, point 5b du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, l'assemblée générale considère que la nomination de cet administrateur par un

actionnaire détenant plus de 10% du capital ne porte en aucune manière atteinte à l'indépendance requise de Yellowfin Ventures et de Joris Van Der Gucht. L'administrateur recevra une rémunération annuelle conformément à la politique de rémunération approuvée.

Recommandation du Conseil d'administration: Le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale ordinaire de voter contre la nomination de Yellowfin Ventures, numéro d'entreprise 0669.583.377, représentée par son représentant permanent, Joris Van Der Gucht, en tant qu'administrateur de la société.

6. Révocation des administrateurs de la société

Le 26 avril 2024, la Société a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, une demande de l'un de ses actionnaires, Alychlo NV, détenant (sur la base des certificats envoyés à la Société, à savoir un certificat d'inscription dans le registre des actionnaires nominatifs de la Société et un certificat établi par les teneurs de comptes agréés, attestant que le nombre correspondant d'actions dématérialisées a été enregistré à son nom) 17,02 % du capital social de la Société, d'ajouter ce point supplémentaire et les projets de résolution ci-dessous à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

- (i) **Révocation de AS Partners BV, numéro d'entreprise 0466.690.556, avec son représentant permanent, Stefan Yee, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 21 mai 2024.**

Proposition de résolution d'Alychlo NV : L'Assemblée générale décide de révoquer AS Partners BV, numéro d'entreprise 0466.690.556, représentée par son représentant permanent, Stefan Yee, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 21 mai 2024.

Recommandation du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de voter contre la révocation de AS Partners BV, avec le numéro d'entreprise 0466.690.556, représentée par son représentant permanent, Stefan Yee, en tant qu'administrateur de la Société.

- (ii) **Révocation de First Performance AG, avec le numéro de société 0781.484.854, représentée par son représentant permanent, Michaël Kleindl, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 21 mai 2024.**

Proposition de résolution d'Alychlo NV : L'Assemblée générale décide de révoquer First Performance AG, avec le numéro de société 0781.484.854, représentée par son représentant permanent, Michaël Kleindl, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 21 mai 2024.

Recommandation du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de voter contre la révocation de First Performance AG, avec le numéro de société 0781.484.854, représentée par son représentant permanent, Michaël Kleindl, en tant qu'administrateur de la Société.

7. Approbation de l'octroi de la décharge aux membres du Conseil d'administration.

Proposition de résolution : approbation de l'octroi de la décharge à tous les membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

8. Approbation de l'octroi de la décharge au commissaire.

Proposition de résolution : approbation de l'octroi de la décharge à BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (CBE0431.088.289), représentée par Mme Ellen Lombaerts, pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes de la Société pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

9. Nomination du commissaire responsable de l'« assurance » du rapport de durabilité de la CSRD.

Proposition de résolution : Conformément à la recommandation du Conseil d'administration et sur recommandation du Comité d'audit, la nomination de BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (CBE 0431.088.289), représenté par Mme Ellen Lombaerts, responsable de l'« assurance » du rapport de durabilité de la CSRD, pour une période d'un an.

10. Procuration

Proposition de résolution : octroi d'une procuration à M. Mathias Baert et Mme Hilde Debontridder, domiciliés Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Belgique, en tant que mandataires extraordinaires, avec le droit d'agir individuellement et avec des pouvoirs de subdélégation, à qui ils accordent la procuration, pour représenter la Société en ce qui concerne l'accomplissement des obligations de dépôt et de publication telles qu'elles sont prévues dans le Code belge des sociétés et des associations et dans toute autre législation applicable. Cette procuration implique que les mandataires extraordinaires susmentionnés peuvent prendre toutes les mesures nécessaires et utiles et signer tous les documents relatifs à ces obligations de dépôt et de publication, y compris, mais sans s'y limiter, déposer les décisions susmentionnées auprès du greffe compétent du tribunal de commerce, en vue de leur publication dans les annexes du Moniteur belge.

VALIDITE DE LA CONVOCATION ET COMPOSITION DE L'AG

Les déclarations susmentionnées du Président sont vérifiées et approuvées par l'AG. En conséquence, l'AG déclare et confirme qu'elle a été valablement convoquée et qu'elle est valablement constituée, et qu'elle est autorisée à délibérer et à voter sur les points à l'ordre du jour de l'AG.

B. PRESENTATIONS ET QUESTIONS

PRESENTATIONS

Avant le début des délibérations et du vote, le PDG Hans Leybaert et le directeur financier Koen De Brabander présentent une vue d'ensemble de l'entreprise et des chiffres financiers clés relatifs au rapport annuel et aux états financiers statutaires. En outre, Mme Ellen Lombaerts, représentant le commissaire aux comptes BDO Réviseurs d'entreprises, donne son avis. Ces présentations sont jointes dans leur intégralité au présent procès-verbal.

QUESTIONS

Conformément à l'article 6, §3 de l'arrêté royal belge du 9 avril 2020, les actionnaires qui remplissaient les conditions d'admission susmentionnées avaient le droit de soumettre des questions écrites par courriel concernant les points à l'ordre du jour aux administrateurs et/ou au commissaire avant la

présente AG, au plus tard le 150 mai 20243, comme indiqué dans l'avis de convocation relatif à la présente AG. Aucune question n'a été posée par les actionnaires.

En outre, les actionnaires ont également le droit de poser des questions au cours de l'AGA. Les questions suivantes sont posées :

- **Question 1.** Lors de l'examen des actifs incorporels, il a été fait référence aux « relations avec les clients ». Pourriez-vous expliquer ce que cela signifie?

Réponse CFO : Lors d'une acquisition, chaque composante doit être validée à sa juste valeur. Les relations avec les clients sont l'une de ces composantes et sont amorties sur une certaine période.

- **Question 2.** Le revenu brut de l'activité de transformation numérique en 2022 était de 122 millions d'euros et est passé à 136 millions d'euros en 2023. Ne s'agit-il pas d'une augmentation plutôt faible compte tenu du fait que vous avez attiré de nouveaux clients et que vous avez probablement augmenté les prix pour les clients existants?

Réponse CEO : Notre marché est actuellement en phase de préparation. Aujourd'hui, nous avons une croissance de 13 %, et notre type d'entreprise devrait connaître une croissance plus forte. Cependant, nous sommes fortement influencés par les réglementations à venir, ce qui rend difficile une croissance linéaire. Notre véritable potentiel de croissance est encore devant nous et devrait se matérialiser une fois que les réglementations seront en place.

- **Question 3.** Les comptes statutaires font état d'un produit financier de 30 milles euros. S'agit-il d'un produit extraordinaire ou récurrent?

Réponse CFO : la société mère, Unifiedpost Group, accorde des prêts intra-entreprises à ses filiales dans des conditions de concurrence normale, ce qui génère des intérêts récurrents. Ces intérêts dépendent de l'évolution du taux d'intérêt et des montants des créances.

C. DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

Sur proposition du bureau, l'AG commence par la délibération sur les points à l'ordre du jour.

SOUSSION DE LA DOCUMENTATION

Le secrétaire de l'AG soumet à l'AG la documentation suivante qui a été mentionnée dans les points de l'ordre du jour de l'AG:

- le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de rémunération tel qu'inclus dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ;
- les états financiers statutaires clôturés le 31 décembre 2022, y compris la proposition d'affectation du résultat ;
- les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport annuel du Conseil d'administration sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ;

- le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.
- Les CV de Pieter Bourgeois, Els De Groote, Jürgen Ingels et Joris Van Der Gucht.

Le secrétaire déclare que ces documents ont été mis à la disposition des administrateurs, du commissaire et des détenteurs de titres émis par la Société conformément aux statuts de la Société et au Code belge des sociétés et des associations. Les documents concernés seront conservés dans les archives de la Société avec le procès-verbal de cette AG. L'AG décharge le secrétaire de la lecture de la documentation qui lui a été soumise.

DELIBERATION ET VOTE

1. Communication du rapport annuel du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers statutaires pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Ce point de l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution supplémentaire.

2. Approbation du rapport de rémunération tel qu'inclus dans le rapport annuel du Conseil d'administration sur les états financiers statutaires clôturés au 31 décembre 2023.

Après une présentation sommaire et une délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 97,6% comme suit :

- votes approuvant : 22.325.836
- votes désapprouvant : 544.498
- abstentions : 6.944.063 (*)

(*) 6.944.063 abstentions dont 799.766 dues à des votes hors délais par l'intermédiaire des boîtiers de vote.

Résolution : le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 est approuvé par l'AG.

3. Approbation des états financiers statutaires clôturés le 31 décembre 2023, y compris la proposition d'affectation du résultat.

Présentation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 100% comme suit :

- votes approuvant : 29.797.334
- votes de désapprobation : 0
- abstentions : 17.063

4. Communication des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que du rapport annuel du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers consolidés.

Ce point de l'ordre du jour ne nécessite aucune autre résolution.

5. Nomination des administrateurs de la Société

Le 26 avril 2024, la Société a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, une demande de l'un de ses actionnaires, Alychlo NV, détenant (sur la base des certificats envoyés à la Société, à savoir un certificat d'inscription dans le registre des actionnaires nominatifs de la Société et un certificat établi par les teneurs de comptes agréés, attestant que le nombre correspondant d'actions dématérialisées a été enregistré à son nom), 17,02% du capital social de la Société, d'ajouter ce point supplémentaire et les projets de résolution ci-dessous à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

(i) Nomination de Crescemus BV, numéro d'entreprise 0521.873.163, représentée par son représentant permanent, Pieter Bourgeois, en tant qu'administrateur de la société, pour un mandat de 4 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Après délibération, le point de l'ordre du jour n'est pas adopté, une majorité de 50,8% ayant voté contre la nomination de Crescemus BV, avec le numéro d'entreprise 0521.873.163 et son représentant permanent, Pieter Bourgeois, en tant qu'administrateur de l'entreprise. Cette décision est prise comme suit :

▪ votes approuvant :	14.007.686
▪ votes désapprouvant :	14.458.505
▪ abstentions :	1.348.2069 (*)

(*) 1.348.206 abstentions dont 435.256 dues à des votes hors délais par l'intermédiaire des boîtiers de vote.

Résolution : La nomination de Crescemus BV, avec le numéro d'entreprise 0521.873.163, avec le représentant permanent Pieter Bourgeois en tant qu'administrateur de la société n'est pas approuvée.

(ii) Nomination de Bever Consulting BV, avec le numéro d'entreprise 0883.695.635, représentée par son représentant permanent, Els Degroote, en tant qu'administrateur de la société pour un mandat de 4 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Après délibération, le point de l'ordre du jour n'est pas adopté, une majorité de 55,9% ayant voté contre la nomination de Bever Consulting BV, avec le numéro d'entreprise 0883.695.635 et son représentant permanent, Els Degroote, en tant qu'administrateur de l'entreprise. Cette décision est prise comme suit :

▪ votes d'approbation :	12.674.476
▪ votes désapprouvant :	16.037.001
abstentions :	1.102.920 (*)

(*) 1.102.920 abstentions dont 569.056 dues à des votes hors délais par l'intermédiaire des boîtiers de vote.

Résolution : La nomination de Bever Consulting BV, avec le numéro d'entreprise 0883.695.635 avec le représentant permanent, Els Degroote, en tant qu'administrateur de la société n'est pas approuvée.

(iii) Nomination de Jinvest BV, numéro d'entreprise 0477.073.417, représentée par son représentant permanent, Jürgen Ingels, en tant qu'administrateur de la Société, pour un mandat de 4 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Après délibération, le point de l'ordre du jour n'est pas adopté car une majorité de 55,7% a voté contre la nomination de Jinvest BV, avec le numéro d'entreprise 0477.073.417 avec le représentant permanent, Jürgen Ingels, en tant qu'administrateur de la société. Cette décision est prise comme suit :

▪ votes approuvant :	13.207.816
▪ votes désapprouvant :	16.603.581
▪ abstentions :	3.000

Résolution : La nomination de Jinvest BV, dont le numéro d'entreprise est 0477.073.417 et dont le représentant permanent est Jürgen Ingels, en tant qu'administrateur de la société n'est pas approuvée.

(iv) Nomination de Yellowfin Ventures BV, numéro d'entreprise 0669.583.377, représentée par son représentant permanent, Joris Van Der Gucht, en tant qu'administrateur de la société, pour un mandat de 4 ans qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Après délibération, le point de l'ordre du jour n'est pas adopté car une majorité de 56,7% a voté contre la nomination de Yellowfin Ventures BV, avec le numéro d'entreprise 0669.583.377 et le représentant permanent, Joris Van Der Gucht, en tant qu'administrateur de l'entreprise. Cette décision est prise comme suit :

▪ votes d'approbation :	12.678.707
▪ votes désapprouvant :	16.602.357
▪ abstentions :	533.333

Résolution : La nomination de Yellowfin Ventures BV, dont le numéro d'entreprise est 0669.583.377 et dont le représentant permanent est Joris Van Der Gucht, en tant qu'administrateur de la société n'est pas approuvée.

6. Révocation des administrateurs de la Société

Le 26 avril 2024, la Société a reçu, conformément à l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, une demande de l'un de ses actionnaires, Alychlo NV, détenant (sur la base des certificats envoyés à la Société, à savoir un certificat d'inscription dans le registre des actionnaires nominatifs de la Société et un certificat établi par les teneurs de comptes agréés, attestant que le nombre correspondant d'actions dématérialisées a été enregistré à son nom) 17,02 % du capital social de la Société, d'ajouter ce point supplémentaire et les projets de résolution ci-dessous à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

- (i) Révocation de AS Partners BV, avec le numéro d'entreprise 0466.690.556, avec le représentant permanent, Stefan Yee, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 21 mai 2024.

Après délibération, ce point de l'ordre du jour n'a pas été adopté, une majorité de 56,5 % ayant voté contre la révocation de AS Partners BV, dont le numéro d'entreprise est 0466.690.556, et dont le représentant permanent est Stefan Yee. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 12.766.340
- votes désapprouvant : 16.598.057
- abstentions : 450.000

Résolution : La révocation de AS Partners BV, avec le numéro de société 0466.690.556, avec le représentant permanent, Stefan Yee, en tant qu'administrateur de la société n'est pas approuvée.

- (ii) Révocation de First Performance AG, avec le numéro de société 0781.484.854, avec le représentant permanent, Michaël Kleindl, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 21 mai 2024.

Après délibération, le point de l'ordre du jour n'a pas été adopté car une majorité de 58,6 % a voté contre la révocation de First Performance AG, avec le numéro d'entreprise 0781.484.854, avec le représentant permanent Michaël Kleindl. Cette décision est prise comme suit :

- votes approuvant : 11.803.432
- votes désapprouvant : 16.681.342
- abstentions : 1.329.623

Résolution : La révocation de First Performance AG, avec le numéro d'entreprise 0781.484.854, avec le représentant permanent Michael Kleindl, en tant qu'administrateur de la société n'est pas approuvée.

7. Approbation de l'octroi de la décharge aux membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, l'AG décide de voter collectivement pour tous les administrateurs concernés par ce point de l'ordre du jour. Cependant, Alychlo NV demande expressément de voter pour la décharge des administrateurs individuels sur une base individuelle. Aucun des actionnaires présents ou représentés ne s'y opposant, le Président accède à la demande d'Alychlo NV. Contrairement aux autres points de l'ordre du jour, le décompte des votes relatifs à la décharge de chaque administrateur est effectué par le secrétaire de la société et non par l'ordinateur de vote automatique, étant donné que la demande d'Alychlo NV est inattendue et que l'ordinateur de vote n'est pas programmé pour ce type de vote sur une base individuelle. Alychlo NV est d'accord avec cette procédure de vote et l'AGA procède au vote sur la décharge des administrateurs individuels sur une base individuelle.

- (i) Approbation de la décharge à Sofias BV, numéro d'entreprise 0465.085.504, avec représentant permanent, Hans Leybaert pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 98,4% comme suit :

- votes d'approbation : 17.997.664
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 11.528.879

Résolution : L'AG donne décharge à Sofias BV, dont le numéro d'entreprise est 0465.085.504, avec représentant permanent, Hans Leybaert pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

- (ii) Approbation de l'octroi de la décharge à AS Partners BV, avec le numéro d'entreprise 0466.690.556, avec le représentant permanent Stefan Yee pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 98,4% comme suit :

- votes approuvant : 17.999.924
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 11.526.619

Résolution : L'AG donne décharge à AS Partners BV, dont le numéro d'entreprise est 0466.690.556, avec son représentant permanent, Stefan Yee, pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

- (iii) Approbation de l'octroi de la décharge à Fovea BV, avec le numéro d'entreprise 0892.568.165, avec la représentante permanente, Katya Degrieck pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à la majorité de 98,9% comme suit :

- votes approuvant : 24.096.729
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 5.429.814

Résolution : L'AG donne décharge à Fovea BV, numéro d'entreprise 0892.568.165, avec représentante permanente, Katya Degrieck pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

- (iv) Approbation de l'octroi de la décharge à SophArth BV, numéro d'entreprise 0758.571.969, avec représentant permanent, Phillippe De Backer pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 98,9% comme suit :

- votes approuvant : 24.096.729
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 5.429.814

Résolution : L'AG donne décharge à SophArth BV, dont le numéro d'entreprise est 0758.571.969, avec son représentant permanent, Phillippe De Backer, pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

- (v) Approbation de l'octroi de la décharge à Risus Sports BV, avec le numéro d'entreprise 0727.864.739, avec le représentant permanent, Katrien Meire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 98,9% comme suit :

- votes approuvant : 24.096.729
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 5.429.814

Résolution : L'AG donne décharge à Risus Sports BV, dont le numéro d'entreprise est 0727.864.739, avec son représentant permanent, Katrien Meire, pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

- (vi) Approbation de l'octroi de la décharge à SFPI - FPIM NV, avec le numéro d'entreprise 0253.445.063, avec le représentant permanent, Leon Cappaert pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 98,9% comme suit :

- votes approuvant : 24.096.729
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 5.429.814

Résolution : L'AG donne décharge à SFPI - FPIM NV, dont le numéro d'entreprise est 0253.445.063, avec représentant permanent, Leon Cappaert pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

- (vii) Approbation de l'octroi de la décharge à First Performance AG, dont le numéro d'entreprise est 0781.484.854 et dont le représentant permanent est Michael Kleindl, pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 98,9% comme suit :

- votes approuvant : 24.096.729
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 5.429.814

Résolution : L'AG donne quitus à First Performance AG, dont le numéro d'entreprise est 0781.484.854 et dont le représentant permanent est Michael Kleindl, pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- (viii) Approbation de l'octroi de la décharge à Joost Uwents pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 98,9% comme suit :

- votes approuvant : 24.096.729
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 5.429.814

Résolution : L'AG donne décharge à Joost Uwents pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

- (ix) Approbation de l'octroi de la décharge à Angeline Maria Marx pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à la majorité de 98,9% comme suit :

- votes approuvant : 24.096.729
- votes désapprouvant : 287.854
- abstentions : 5.429.814

Résolution : L'AG donne décharge à Angeline Maria Marx pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

8. Approbation de l'octroi de la décharge au commissaire.

Après délibération, l'approbation de ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 99,7% comme suit :

- votes approuvant : 29.718.798
- votes de désapprobation : 82.039
- abstentions : 13.560

Résolution : L'AG donne décharge à BDO Réviseurs D'Entreprises SRL (CBE0431.088.289), représentée par Mme Ellen Lombaerts, pour l'exécution de son mandat de commissaire de la Société pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

9. Désignation du commissaire chargé de l' « assurance » du rapport de durabilité de la CSR.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à la majorité de 99,7% comme suit :

- votes approuvant : 29.730.116
- votes désapprouvant : 75.424
- abstentions : 8.857

Résolution : L'AG nomme BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (CBE 0431.088.289), représentée par Mme Ellen Lombaerts, responsable de l'« assurance » du rapport de durabilité du CSR, pour une période d'un an.

10. Procuration.

Après délibération, l'approbation relative à ce point de l'ordre du jour est votée à une majorité de 99,8% comme suit :

- votes approuvant : 29.728.863
- votes désapprouvant : 74.478
- abstentions : 11.056

Résolution : L'AG décide de donner une procuration à M. Mathias Baert et à Mme Hilde Debontridder, qui ont choisi comme adresse Avenue Reine Astrid 92A, 1310 La Hulpe, Belgique, en tant que mandataires extraordinaires, avec le droit d'agir individuellement et avec des pouvoirs de subdélégation, à qui ils donnent la procuration, pour représenter la Société en ce qui concerne l'accomplissement des obligations de dépôt et de publication telles que prévues dans le Code belge des sociétés et des associations et dans toute autre législation applicable. Cette procuration implique que les mandataires extraordinaires susmentionnés peuvent prendre toutes les mesures nécessaires et utiles et signer tous les documents relatifs à ces obligations de dépôt et de publication, y compris, mais sans s'y limiter, déposer les décisions susmentionnées auprès du greffe compétent du tribunal de commerce, en vue de leur publication dans les annexes du Moniteur belge.

D. CLÔTURE DE L'AG - SIGNATURE

L'AG est clôturée à 09:15 P.M. (CET).

Le Président conclut en mentionnant que le procès-verbal de cette réunion sera finalisé dans les prochains jours et sera signé par les membres du bureau ainsi que par tout actionnaire qui souhaite signer le procès-verbal conformément à l'article 43 des statuts de la Société. Aucun actionnaire ne formule de demande à cet égard.

Ce procès-verbal est conservé dans les archives de la Société.

Signé par les membres du bureau

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

AS Partners SRL,
Représentée en permanence
Stefan Yee

Mathias Baert

SCRUTINEUR

SCRUTINEUR

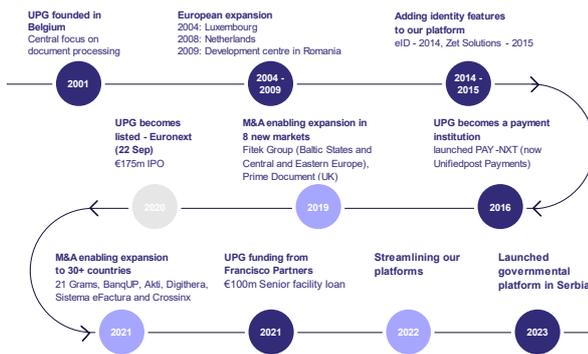
Anke Haesendonck

Hilde Debontridder

PRESENTATIONS



Adapting our business amid an evolving operating environment

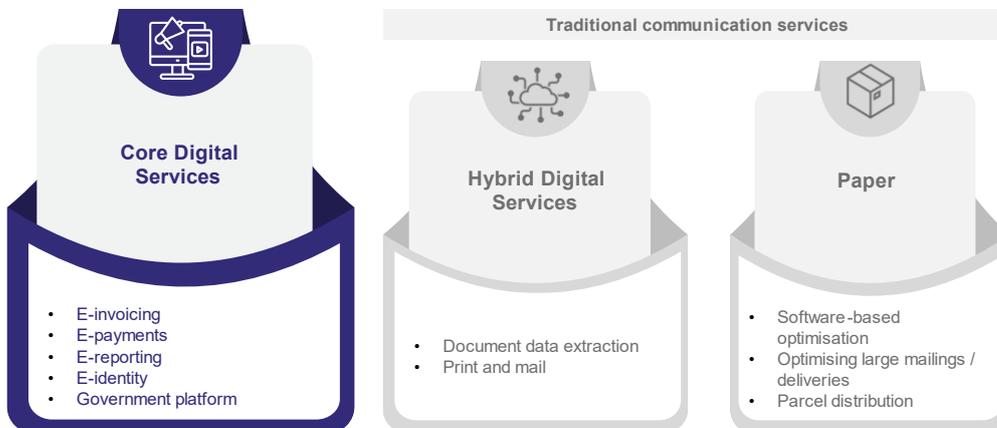


External environment (2020 – present)



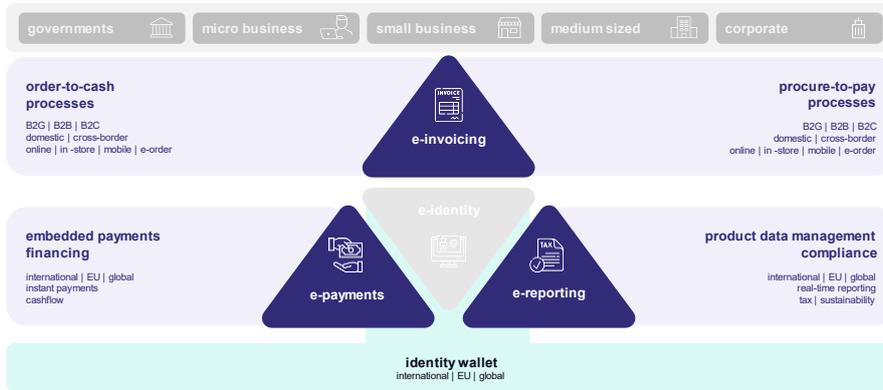
10

Preparation of the company towards a 100% pure "Core Digital Services" model



11

Unique positioning that offers integrated solutions within the digital processing ecosystem



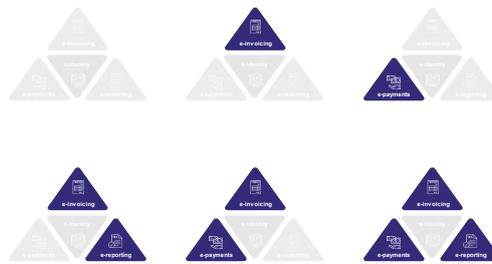
12

Modular capability opens access to a broad range of business cases. (f.i. Guardianship case)

Modular all-in-one integrated solution
Focused on micro and small businesses



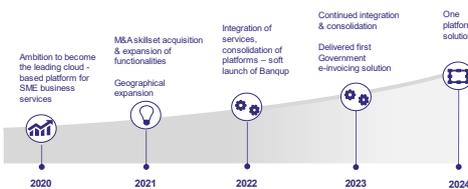
Modularity on App level



Modularity on API level

13

Change program established to swap from many platforms towards one robust technology



- ✓ Integrated the financial value chain with e-invoicing, e-payments, e-reporting & e-identity
- ✓ Acquired functionalities to provide comprehensive all-in-one solutions
- ✓ Established technological infrastructure
- ✓ Leveraged unique network to develop value-add insights

Established strong foundations to be the leading provider of choice

IP ownership of core offering	Dedicated R&D team
Centralised product division	Network-centric approach
Leadership across e-solutions	Flexible configuration platform
One global scalable platform	Strategic partnership with Google

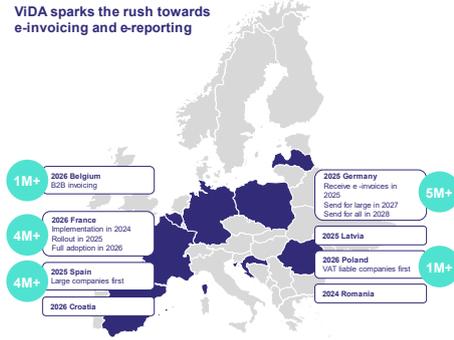
Proprietary technology

Standardisation
Integration
Innovation
Data to insight

14

Regulation is established in a lot of countries, but comes with a delay (f.i. Poland)

ViDA sparks the rush towards e-invoicing and e-reporting



The French opportunity...

Addressable market & potential

- 4m+ companies, 4m+ self-employed
- E-invoicing mandate expected to be mandatory in September 2026
- Business model: ARR – subscriptions, transactions

UPG's current positioning

- Exclusive partnership with the French CPA (22,000 Certified Public Accountant in France) syndicate using their branding: jefacture.com

Key assumptions

- Ecosystem is key to the success of the platform
- Ongoing recruitment of partnerships with accounting solutions (Sage, Cegid) and ERP/CRM (EBP, Evolviz)

Next steps

- The French CPA Congress in October 2024
- Pilot with the French financial authorities (AIFE) in T1/25
- Mass deployment in 2026

15

2023 financial results

unifiedpost

AGM May 21, 2024

Unifiedpost at glance



€ 191,4m total revenue +0,2% YoY	€ 136,6m digital processing revenue +7,6% YoY	93,8% Recurring revenue
€ 26,1/month ARPU Q4/2023	43,2% digital processing gross margin	€ 27,6m R&D 20,2% of digital processing revenue
€ 14,8m operating cashflow	€ -0,1m EBITDA	€ 26,3m cash YE 2023
1.234k Customers served +16,0% YoY	520k Paying customers	> 2.405k entities = accessible network

ESG at glance



Environmental	Social	Governmental
29,7% of our fleet is green	Headcount : 1.318 Nationalities : 44 Male 63,6% - Female 35,7% - Not disclosed 0,6% Turnover rate 17,6%	Governance bodies Composition : OK Existence : OK
95,6% of waste recycled within our printing facilities	Employee engagement score 80% Participation rate 86% Absence rate 2,95%	Insider trading training 89% Awareness training payments 95% IT security training 92%
35,0% green of overall purchased electricity	Unadjusted gender pay gap 23,6% Remuneration ratio 11,3	AML week awareness Whistleblowing tool in place

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 18

Consolidated accounts Unifiedpost Group SA 31 December 2023 [IFRS]



Consolidated income statement

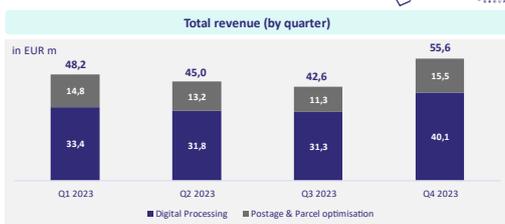
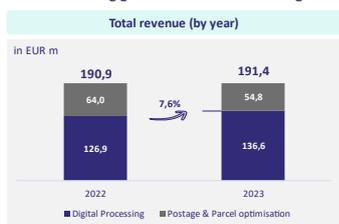


	For the year ended 31 December	
	2023	2022
<i>In millions of Euro</i>		
Digital processing revenues	136,6	126,9
Digital processing cost of services	-77,6	-73,8
Digital processing gross profit	59,0	53,1
Digital processing gross margin	43%	42%
Postage and Parcel optimisation revenues	54,8	64,0
Postage and Parcel optimisation cost of services	-47,9	-57,0
Postage and Parcel optimisation gross profit	6,9	7,0
Postage and Parcel optimisation gross margin	13%	11%
Research and development expenses	-23,7	-14,1
General and administrative expenses	-41,9	-45,8
Selling and marketing expenses	-26,7	-29,2
Other income / (expenses)	-0,6	-0,9
Impairment losses	-39,0	0,0
Profit / (loss) from operations	-65,9	-29,9
Financial income	0,2	0,3
Financial expenses	-15,9	-9,4
Change in fair value of financial liabilities	0,0	-4,3
Share of profit / (loss) of associates	-0,6	-1,9
Profit / (loss) before tax	-82,2	-45,1
Current Income tax	-2,3	-1,2
Deferred tax	1,4	2,8
PROFIT / (LOSS) FOR THE YEAR	-83,1	-43,5
EBITDA	-0,1	-6,4

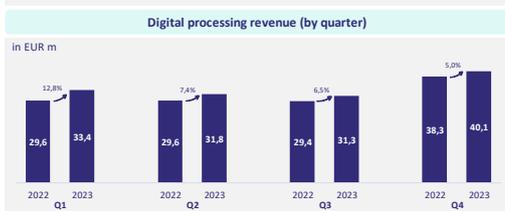
- **Gross margin:** We achieved a total revenue of € 191,4 million, with a gross profit of € 65,9 million, resulting in a gross margin of 34,5%. Through organisational optimisation, we reduced the number of FTEs by 9 in direct costs.
- **R&D Investment:** R&D expenses increased compared to 2022 as focus shifted towards targeted investments that drive long term value, hence the capitalisation of own development on local products decreased. R&D workforce was reduced from 458 FTEs at the end of 2022 towards 326 FTEs per 31 December 2023.
- **Expense Management:** G&A and S&M expenses decreased by 8,5% year-over-year. We reduced our G&A and S&M workforce in total by 72 and 29 FTEs respectively.
- **EBITDA Improvement:** Our EBITDA showed positive development quarter by quarter, reaching positive figures of in Q4. Compared to FY 2022, our EBITDA improved from € -6,4 million to € -0,1 million in FY 2023.
- **Total Loss:** The total loss from operations amounted to € 65,9 million, including impairment losses of € 39 million. Financial costs, taxes, and losses from associates totaled € 17,2 million, resulting in a total loss of € 83,1 million.

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 20

Revenues – Strong growth in core business segment

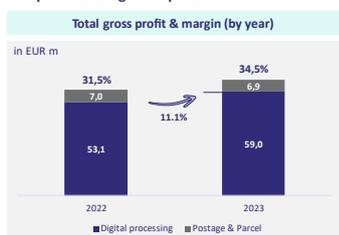


- Recurring digital processing revenue grew organically by 13,2% YoY to € 124,8 million
- Non-recurring digital processing revenue decreased by 17,4% due to lower income from license deals
- Revenue decline in Postage and Parcel Optimisation YoY is partly due to SEK -EUR exchange rate fluctuations and partially to decreasing volume.



FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 21

Gross profit & margins – Operational efforts reflected in Q4 results

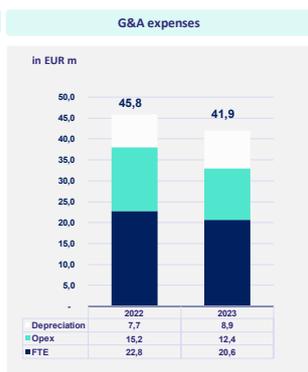


- In 2023, the digital business segment showed an improvement in contribution, with a € 5,9 million increase compared to 2022
- Despite lower revenue, the contribution from the Postage & Parcel Optimisation segment remained relatively stable, experiencing only a marginal decrease of € 0,1 million



FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 22

Cost structure – income statement



Total R&D effort (*) of € 27,6m or 20,2% of digital processing revenue

(*) R&D effort is the cash out spent on R&D during the period and thus is excluding amortisation cost as this is a non -cash-item

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 23

EBITDA – Operational efforts showing results on H2 EBITDA level



- EBITDA improved YoY moving from € -6,4 million to € -0,1 million
- EBITDA of € 3,0 million in Q4 2023 despite a concentration of non-recurring costs over H2 2023
- The positive development on the EBITDA -level indicates that Unifiedpost is well on track to deliver a positive EBITDA over 2024

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 24

Consolidated balance sheet



Consolidated assets	At 31 December	
	2023	2022
<i>In millions of Euro</i>		
Goodwill	113,1	153,4
Other intangible assets	82,9	85,5
Property and equipment	7,4	8,2
Right-of-use-assets	9,7	10,2
Investments in associates	1,5	1,9
Non-current contract costs	0,5	0,9
Deferred tax assets	0,8	0,5
Other non-current assets	2,1	1,7
Non-current assets	217,9	262,3
Inventories	0,6	0,8
Trade and other receivables	23,4	29,6
Contract assets	0,6	0,4
Contract costs	1,3	1,9
Current tax assets	0,8	0,7
Prepaid expenses	1,9	2,3
Cash and cash equivalents	26,3	40,0
Current assets from continuing operations	54,9	75,7
Assets classified as held for sale	5,1	-
Current assets	60,1	75,7
TOTAL ASSETS	278,0	338,1

- **Goodwill Impairment:** Conforming to IFRS standards, we tested goodwill for impairment, resulting in a € 39,0 million impairment loss. € 38,6 million was deducted from goodwill, with the remaining € 0,4 million offset against other intangible assets. Goodwill related to FitekiN and Onea, planned for divestment, was transferred to assets held for sale, aligning with IFRS 5. These adjustments, including foreign exchange differences, reduced goodwill from € 153,4 million (end of 2022) to € 113,1 million (end of 2023).
- **Other Intangible Assets:** Other intangible assets decreased by € 2,6 million compared to end of 2022. This movement is mainly attributed to additions of € 21,4 million, amortisation of € 20,9 million, impairment of € 0,4 million and transfer to assets held for sale related to planned divestment amounting to € 2,6 million. The net book value of € 82,9 million comprises brand names (€ 3,5 million), internally generated software (€ 29,7 million), acquired software (€ 12,2 million), customer relationships (€ 22,2 million), and assets under construction (€ 15,3 million).
- **Assets classified as held for sale:** these assets relate to the planned divestment project FitekiN/Onea and are grouping the book value of these assets on one line item.

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 25

Goodwill breakdown



FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 26

Consolidated balance sheet

Consolidated equity and liabilities	At 31 December	
	2023	2022
<i>In millions of Euro</i>		
Share capital	326,8	326,8
Costs related to equity issuance	-16,0	-16,0
Share premium reserve	0,5	0,5
Accumulated deficit	-232,3	-148,5
Reserve for share-based payments	1,8	1,8
Other reserve	-1,6	-2,9
Cumulative translation adjustment reserve	-3,9	-3,7
Equity attributable to equity holders of the parent	75,4	158,0
Non-controlling interests	0,5	0,3
Total shareholders' equity	75,9	158,3

- Equity and financial debt position see next slides
- The **current liabilities** are increasing by € 10,0 million due to exceptional circumstances in Serbia (related to sale of eFaktura license) and due to strict cash management applied within the group
- The **liabilities associated with assets classified as held for sale** are liabilities directly linked to the planned divestment of Fitekin/Onea



Consolidated equity and liabilities	At 31 December	
	2023	2022
<i>In millions of Euro</i>		
Non-current loans and borrowings	110,5	97,4
Liabilities associated with puttable non-controlling interests	0,2	0,8
Non-current lease liabilities	6,2	6,4
Non-current contract liabilities	4,4	4,0
Retirement benefit obligations	0,0	0,1
Deferred tax liabilities	4,6	5,7
Non-current liabilities	126,0	114,6
Current loans and borrowings	5,1	4,7
Current liabilities associated with puttable non-controlling interests	7,6	7,7
Current lease liabilities	3,5	3,8
Trade and other payables	43,9	34,9
Contract liabilities	13,5	12,7
Current income tax liabilities	1,8	1,5
Current liabilities from continuing operations	75,4	65,3
Liabilities associated with assets classified as held for sale	0,7	0,0
Current liabilities	76,1	65,3
TOTAL EQUITY AND LIABILITIES	278,0	338,1

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 27

Equity & cash flow development – the road to positive cashflows



FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 28

Loans and borrowings



In EUR m	At 31 December 2023			At 31 December 2022		
	Non-current	Current	Total	Non-current	Current	Total
Bank borrowings	5,6	3,3	8,9	5,1	3,8	8,9
Refundable government advances	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3
Other Loans						
- Francisco Partners	102,9	-	102,9	92,1	-	92,1
- Other loans	1,8	1,7	3,5	-	0,8	0,8
Total	110,5	5,1	115,6	97,4	4,7	102,1

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 29

Key messages



- ✓ Strong **organic** growth of recurring digital processing revenue 13,2% YoY in FY 2023– recurring digital processing revenue reached **€ 124,8 million**
- ✓ Revenue decline in Postage and Parcel Optimisation YoY is partly due to SEK-EUR exchange rate fluctuations and partially to decreasing volumes
- ✓ A cost saving plan is executed and continued in 2024 based on efficiency measures and synergy effects
- ✓ EBITDA improved during 2023 to € -0,1 million compared to € -6,4 million in 2022
- ✓ Impairment on goodwill is partly due to increasing cost of capital and partially related to delay in e-invoicing regulation



Securing positive free cash flow as main priority for 2024

Note: **APM** - Free cash flow (FCF) is defined as net income (i) plus non-cash items in the income statement, (ii) minus cash out for IFRS 16 adjustments, (iii) minus capital expenditure, (iv) minus reimbursement on loans and leasing for the reporting period

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 30

Statutory accounts Unifiedpost Group SA 31 December 2023 [BE GAAP]



Statutory balance sheet as of 31/12/2023 and the 31/12/2022 (comparative year) (NBB format)



	2023	At 31 December 2022
<i>In millions of Euro</i>		
Formation expenses	11,4	15,0
Fixed assets	391,4	416,2
Intangible assets	0,2	0,7
Financial assets	391,2	415,5
Current assets	1,2	19,3
Amounts receivable within one year	0,0	0,8
Cash at bank and in hand	0,4	18,2
Deferred charges and accrued income	0,8	0,3
Total assets	404,0	480,5
Capital and reserves	217,1	271,5
Capital and reserves	326,8	326,8
Share premium accounts	0,5	0,5
Reserves	0,0	0,0
Profit / (loss) carried forward	-110,2	-55,8
Debtors	186,9	179,0
Amounts payable after more than one year	113,8	105,1
Current portion of amounts payable after more than one year	-	0,8
Financial debts	0,7	0,0
Trade debts	13,5	16,0
Taxes, remuneration and social security	1,2	-
Other amounts payable	57,7	57,1
Total liabilities	404,0	480,5

- The company's assets amount to **€ 404,0 million** and consist mainly of participations held in subsidiaries amounting to **€ 239,8 million** and loans issued to subsidiaries amounting to **€ 151,4 million**. At the end of the financial year, the company has € 0,4 million in cash and cash equivalents.
- The formation expenses amount to € 11,4 million at the end of the financial year and are related to debt issuance costs related to the Francisco Partners loan. The debt issuance costs are amortised over the term of the loan.
- The company's equity amounts to € 217,1 million and consists of share capital amounting to € 326,8 million and carried forward losses amounting to € 110,2 million.
- Long-term liabilities amount to € 113,8 million related to the Francisco Partners loan.
- Short-term liabilities amount to € 73,1 million and consist of (i) trade payables amounting to € 13,5 million, (ii) tax salary, and social liabilities amounting to € 1,2 million, and (iii) other liabilities to group entities amounting to € 57,7 million.

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 32

Statutory income statement as covering the financial year 2023 and comparative year 2022 (NBB format)



	For the year ended 31 December	
	2023	2022
<i>In millions of Euro</i>		
Operating income	21,9	18,0
Turnover	21,7	18,0
Other operating income	0,2	0,0
Operating charges	-23,8	-21,1
Raw materials, consumables and goods for resale	-3,9	0,0
Services and other goods	-13,7	-20,5
Remuneration, social security costs and pensions	-5,0	0,0
Depreciation and amounts written off	-0,5	-0,5
Other operating charges	-0,8	-0,1
Operating profit / (loss)	-1,9	-3,1
Financial income	30,8	3,5
Financial charges	-83,3	-12,4
Profit / (loss) for the period before taxes	-54,4	-11,9
Income taxes	0,0	0,0
Profit / (loss) for the period	-54,4	-11,9

- Our turnover and other income amounted to € 21,9 million in 2023 compared to € 18,0 million in 2022. This increase is mainly due to the increase in intragroup recharges.
- Our operating expenses increased from € 21,1 million to € 23,8 million in 2023. Since 1 January 2023, 45,5 FTE's have been transferred to Unifiedpost Group. These employees hold support functions.
- We recorded a negative net financial result of € 52,5 million in 2023 compared to a negative net financial result of € 8,9 million in 2022. The increase in financial charges is mainly due to the non-recurring result related to impairment recorded on financial investments for a total amount of € 64,9 million and financial costs related to the Francisco Partners loan, partially compensated by interest income from intragroup loans.
- The net loss amounts to € 54,4 million in 2023, compared to a net loss for the year 2022 of € 11,9 million.

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 33

Non-consolidated individual balance sheet and P&L statements as of 31/12/2023 (NBB format)



Proposal: to allocate the loss of € 110.220.005,61 as losses carried forward

	For the year ended 31 December	
	2023	2022
<i>In millions of Euro</i>		
Profit (Loss) to be allocated	-110,2	-55,8

FINANCIAL RESULTS FY 2023 | 34

Audit opinion
BDO Réviseurs d'Entreprises represented by Ellen Lombaerts

Audit opinions



Consolidated financial statements

- UNQUALIFIED OPINION
- Material uncertainty related to going concern
- Key audit matters: Impairment of goodwill and intangible assets

Report issued 17 April 2024
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Represented by Ellen Lombaerts

Statutory financial statements Unifiedpost Group sa (format NBB)

- UNQUALIFIED OPINION
- Material uncertainty related to going concern
- Key audit matters: Valuation of investments in subsidiaries

Report issued 17 April 2024
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Represented by Ellen Lombaerts

LISTE DES PRESENCES

Noms des actionnaires	Nombres d'actions	Détenteur de la procuration
Alychlo NV	6.096.805	Crescemus BV, represented by Pieter Bourgeois
Bert Vingerhoets	700	N/A
Nico Brys	1.586	N/A
Gelusco VOF	1.000	Carl Bamelis
Geert De Herdt	128.300	N/A
Van Kelst Consulting	3.000	Kris Van Kelst
Davie De Smet	348	N/A
Bram Baptiste	90	N/A
Bart Lievens	230.710	N/A
Fivanco NV	435.256	N/A
Dieter Van Den Heede	1.718	N/A
Sam Wouters	2.191	N/A
Ericom	54.518	Sam Wouters
Victoria Wendrix	30	N/A
Véronique Wendrix	300	N/A
Fama BV	3.000	Mike Van Damme
David Vanbiervliet	133.800	N/A
Filip Van Bever	1.260	N/A